

Avis de Soutenance

Madame Carole BERRIH

Droit Public

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

L'art de gouverner les prisons au Niger. Étude d'un mode pluri-acteurs de gouvernement des prisons en contexte de militarité de l'État

dirigés par Monsieur Jean-Charles FROMENT

Soutenance prévue le **vendredi 22 mars 2024** à 13h30

Lieu : Sciences Po Grenoble 1030 avenue centrale Domaine Universitaire 38400 Saint-Martin-d'Hères
Salle : Domenach à Sciences Po

Composition du jury proposé

M. Jean-Charles FROMENT	Université Grenoble Alpes	Directeur de thèse
M. Dominique DARBON	Université Bordeaux 4 - Montesquieu	Rapporteur
M. Philippe MARY	Université Libre de Bruxelles	Rapporteur
Mme Martine KALUSZYNSKI	CNRS délégation Grenoble	Examinatrice
Mme Marie MORELLE	Université Lyon 2 - A et L. Lumière	Examinatrice
Mme Marie-Julie BERNARD	Université Grenoble Alpes	Examinatrice

Mots-clés : Niger, prison, Etat, sécurité, discipline, contrôle,

Résumé :

Dans les prisons du Niger, l'exercice de l'autorité carcérale ne repose pas exclusivement sur les acteurs étatiques. Une partie des personnes détenues, organisées selon une structure pyramidale très élaborée, gèrent la vie quotidienne carcérale, de l'allocation des chambres à la discipline au sein des quartiers de détention. Si ce mécanisme reflète un exercice multi-acteurs de l'autorité, l'analyse des rapports de pouvoir entre ces super-détenus et l'administration étatique révèle que la participation des personnes détenues n'est pas le reflet de défaillances d'un État qui ne parviendrait pas à gouverner les personnes qu'il incarcère. Au contraire, la Garde Nationale du Niger (GNN) gouverne les prisons en instrumentalisant une partie des femmes et des hommes détenus en échange de prérogatives et de privilèges étendus. Afin de conserver le contrôle, la GNN a instauré de multiples mécanismes qui contribuent à brouiller le pouvoir des super-détenus, à absorber les contestations et à prévenir les risques d'action collective. Réelle technique de gouvernement, la mobilisation des personnes détenues reflète un dispositif de contrôle stratégique orchestré par l'État, qui, ainsi, étend et consolide son pouvoir. Ce dispositif basé sur la division, la surveillance, le contrôle et la coercition s'inscrit dans le cadre institutionnel plus large de l'absence de mécanisme de contrôle efficace et de la domination des militaires de la GNN au sein de l'administration centrale : alors que le ministère de la Justice est théoriquement le seul détenteur de l'autorité sur les prisons, la GNN contrôle la matière carcérale dans l'appareil d'État et parvient à maintenir son emprise en refusant de transférer son autorité. Les mécanismes de contrôle sont par ailleurs limités, voire totalement inefficaces. Les liens étroits entre les

prisons, les militaires et l'exercice répressif du pouvoir prennent notamment source dans une histoire marquée par la brutalité, l'oppression et la coercition des pratiques dans le contrôle des populations incarcérées. La mise en perspective du fonctionnement des prisons coloniales et des prisons contemporaines révèle l'existence de pratiques et de réalités comparables. Au-delà, l'identification de pratiques coercitives dans les lieux de détention précoloniaux semble également dévoiler la nature intrinsèquement oppressive et génératrice de souffrance de l'enfermement par l'État.